

DÉMARCHE DE PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ

ARKEMA

Avenue Hermitage
62223 ST LAURENT BLANGY

NORD-PAS-DE-CALAIS

2018

➤ Mots clés : QVT, performance, prévention de la pénibilité



L'ENTREPRISE

L'activité principale du site industriel est la production d'amines grasses et de dérivés. Il s'agit d'un site classé SEVESO.

En 2017, la filiale CECA est intégrée à la société Arkema. Le projet développé dans cette fiche a été réalisé avant cette intégration. La présentation que nous en faisons ici est celle de l'époque, mais le projet a évolué depuis au sein du site.



LE CONTEXTE

L'amélioration des **conditions de travail** et la **prévention de la pénibilité** sont des facteurs importants de la **qualité de la vie** professionnelle pour les salariés et de progrès et de **performance** pour l'usine.



IDÉE ET OBJECTIFS

L'entreprise a souhaité concevoir, avec les organisations syndicales, la mise en place d'actions coordonnées sur le thème de la prévention de la pénibilité au travail. L'objectif est de développer des actions à court, moyen et long terme, pour prévenir la pénibilité des tâches et des situations de travail, et dans la mesure du possible, la supprimer ou à défaut la réduire là où elle sera identifiée, en prenant en compte les éventuelles contraintes techniques, économiques et sociales associées.



MISE EN OEUVRE

La première étape a été la mise en place d'un groupe de travail pénibilité, avec des représentants des organisations syndicales représentatives, des membres du CHSCT* et la Direction.

Une phase de diagnostic, menée sur le site par un cabinet extérieur a permis d'identifier les axes possibles de travail. Le groupe de travail a ensuite réfléchi aux priorités pour l'usine et a décidé de se concentrer sur les manipulations de fûts pleins sur un des ateliers. Le bureau d'étude, en lien avec le service fabrication, a étudié la situation et les possibilités d'aménagement. Dix opérateurs ont été sollicités, par sondage, pour donner leur avis sur les deux solutions et aider ainsi à déterminer la meilleure. L'entreprise a également profité de ce projet pour réaliser des aménagements annexes.

*Il s'agit aujourd'hui du CSSCT

Exemple de mise en œuvre à l'époque :



Ces photos sont seulement à titre d'exemple des projets mis en place avant l'intégration de l'entreprise au sein du groupe Arkema. Le site a procédé depuis à de nouvelles modifications en terme d'ergonomie au poste de travail.



RÉSULTATS

Les aménagements sur les manipulations de fûts dans l'atelier concerné ont permis de diminuer les contraintes physiques auxquelles étaient exposés les opérateurs et de renforcer leur sécurité au poste de travail.

BÉNÉFICES ET PERSPECTIVES

Le fait d'avoir associé les opérateurs dans la prise de décision a en outre permis de s'assurer de leur adhésion sur ces modifications et de la pertinence de celles-ci.

Evolution en 2021 : Depuis 2018 et l'intégration de CECA au sein du groupe Arkema, le sujet de la prévention de la pénibilité au travail est traité par la Commission Santé et Travail sous couvert de la CSSCT.



GLOBAL COMPACT : ODD



ODD 8 : Promouvoir le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD 9 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs